

3 espèces de busards sont présentes en France : le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin et le **Busard cendré**.

Le Busard cendré est un rapace diurne migrateur. Il passe l'hiver en Afrique subsaharienne et revient en Europe à partir de mi-avril pour se reproduire.

Description de l'espèce :

Plus grand que le faucon crécerelle mais plus petit que la buse variable, il est le plus petit des trois espèces de busards d'Europe occidentale. Le mâle présente un plumage gris avec les pointes des ailes noires et une barre alaire noire. La femelle, plus grande, est brune dessus, chamois rayé dessous et possède un croupion blanc.



© Fabien Mercier

Un oiseau qui niche au sol :

Le busard cendré est habituellement un oiseau des milieux ouverts (steppes, plaines, collines, petites montagnes...). La localisation au sol de leurs nids les incitent à privilégier les zones possédant une couverture herbacée relativement haute et dense de manière à les dissimuler au regard des prédateurs. La disparition de ces milieux l'a amené à s'adapter. C'est pourquoi, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, le busard cendré fréquente les prairies pâturées ou fauchées, et surtout les champs de céréales (blé ou orge).

Un remarquable auxiliaire des cultures :

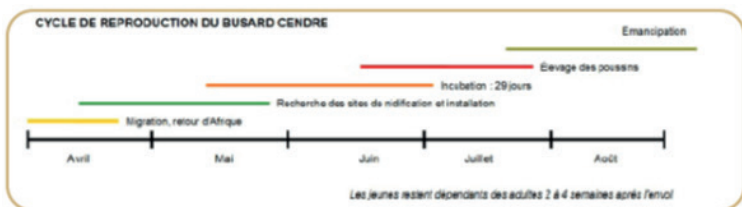
Cette espèce consomme quasi exclusivement du campagnol des champs, ce qui en fait un allié des agriculteurs en contribuant naturellement à la régulation des rongeurs.

Une nichée de 4 jeunes consomme en moyenne 1 000 proies ; il s'agit à 70% de Campagnols.

Des nichées en danger :

En Poitou-Charentes, principal bastion de l'espèce en France, le Busard cendré niche principalement dans les cultures de céréales. (blé et orge) : leur hauteur à son retour d'Afrique et leur homogénéité sont favorables à l'installation des nids.

Malheureusement, quand vient l'heure des moissons, la plupart des oisillons n'ont pas encore atteint l'âge de prendre leur envol et sont détruits involontairement par le passage des machines. Ce sont plus de la moitié des jeunes qui sont détruits par les travaux agricoles sans action de protection.



© Thierry Degen - BREAL Poitou-Charentes

Comment participer à sa protection :

Les parades nuptiales sont spectaculaires : vrilles, retournements, chutes en « feuille morte », échanges de proies en vol.

Ce comportement aide au repérage des couples.



Busard cendré © P. Mariolan

En effet il faut commencer par repérer les couples puis contacter le propriétaire ou l'exploitant pour pénétrer sur la parcelle et trouver le nid.

Selon l'âge des poussins et la date de la moisson, en concertation avec l'agriculteur, les mesures de sauvegarde peuvent être :

- La pose d'un jalon,
- Pour les nichées dont les jeunes ne seront pas volants au moment des récoltes, un simple grillage autour du nid (1,5mx1,5m) peut être posé et permettre ainsi de le localiser et de protéger les nids lors des moissons,
- En dernier recours le déplacement du nid.

SI VOUS OBSERVEZ UN COUPLE OU TROUVEZ UN NID, N'HÉSITEZ PAS À NOUS APPELER :

**Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
Martine GERON**

Antenne de Saintes

05 46 98 15 22 – 06 33 67 51 36

martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

ou

LPO Charente-Maritime

05 46 50 92 21



**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHARENTE-MARITIME**

Depuis de nombreuses années, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) avec l'aide de bénévoles et de stagiaires recherche les nids. Vous pouvez être contacté si un couple est observé au-dessus de vos parcelles.